

2023-06-29-20 : Attribution d'une subvention au comice agricole du canton du Louroux-Beconnais/Candé pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

**Pouvoirs :**

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

**Secrétaire de séance :** Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230629-2023-06-29-20-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'avis de la commission développement économique du 14/06/2023 ;

**VU** la démarche RSO E7-PA 24- 2 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

**VU** l'axe du projet de Territoire Axe 2 : Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines et l'orientation Orientation 2.1 : Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agri-alimentaire ;

**CONSIDERANT** que le samedi 2 et le dimanche 3 septembre 2023 est organisée la fête de l'élevage par l'association du Comice agricole du Louroux-Béconnais et de Candé;

**CONSIDERANT** que cette manifestation, organisée par le comice agricole, valorise l'activité agricole du territoire, permet l'échange entre le grand public et les exploitants agricoles ;

**CONSIDERANT** que pour l'organisation de cette manifestation en 2023, le comice sollicite une participation à hauteur de 3 000 € sur un budget prévisionnel total de 42 900 € ;

**CONSIDERANT** qu'en 2022 l'accompagnement de la CCVHA a été exceptionnellement de 2 600 € pour un budget prévisionnel total de 57 720 €, et qu'habituellement, par le passé, jusqu'à 2019, cette subvention était fixée à 2 000 € ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-20-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023
--

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

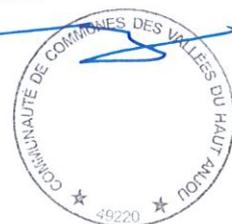
- **De décider d'attribuer une subvention 2023 d'un montant de 2 000 € au comice agricole du canton de Candé et du Louroux-Béconnais ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 29 juin 2023  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230629-2023-06-29-20-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023